

Rentrée 2023



LIVRET D'INFORMATION PARENTS-ENFANTS



HORAIRES DE CLASSE POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE

08 h 45 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

ACCUEIL DE VOTRE ENFANT SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES :

Votre enfant sera accueilli par le personnel du SIMAJE le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- 07 h 30 à 08 h 35 : préparation de l'enfant aux apprentissages scolaires.
- 12 h 00 à 13 h 20 : pause de midi et restauration scolaire.
- 16 h 15 à 18 h 30 : animations autour des projets proposés par les équipes d'animations. Les projets conduits tout au long de l'année scolaire vous seront communiqués.



TARIFS PERISCOLAIRES :

- Pour les écoles de Lourdes, St Pé, Ossen, les temps d'animation sont payants à la journée, à partir de 30 minutes de présence durant l'un des deux temps périscolaires du matin (7 h 30 / 8 h 35) et/ou du soir (16 h 15 / 18 h 30).
Tarif : 0,50€/jour et par enfant.
- Pour les écoles de Adé, Loubajac, Poueyferré, Lézignan (accueil de loisirs périscolaire déclaré et agréé) les temps d'animation sont payants, à partir de 30 minutes de présence durant l'un des trois temps périscolaires du matin (7 h 30 / 8 h 35) et/ou du midi (temps de cantine) et/ou du soir (16 h 15 / 18 h 30).

Tarif variable en fonction du quotient familial.

Les tarifs des services du SIMAJE sont consultables sur notre portail famille:

<https://portail.berger-levrault.fr/SIMAJE/accueil>



VOS INTERLOCUTEURS SUR SITE :

Secteur enfance : **Philippe MARTINS**

Lapacca maternelLe et primaire : **Maxime LALAQUE**

Darrespouey / Honoré auzon : **Julie FANLO**

Poueyferré / Loubajac : **Frédéric NOGUEIRA**

Ossen / Saint-Pé : **Edith LETIER**

Lannedarré / Adé : **Lionel DE OLIVEIRA**

Ophite / Lézignan : **Laëtitia FERRE**



ACCUEIL DE VOTRE ENFANT LE MERCREDI :

Responsable de cet accueil de loisirs : **Florian FOURCAUD**

L'accueil de loisirs sera ouvert à partir du mercredi 06 septembre 2023 de 7 h 30 à 18 h 30. Les inscriptions sont à faire auprès du pôle enfance (05 62 42 89 31), à partir du lundi 28 août 2023. C'est sur l'école du **Lapacca** que se déroulera l'accueil de tous les enfants du territoire le mercredi.

L'accueil de loisirs du mercredi s'inscrit dans les obligations du Plan mercredi voulu par l'État. Les animations proposées seront dans le prolongement de ce que vit votre enfant en périscolaire et en adéquation avec les objectifs du projet éducatif de territoire.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)
est consultable sur le site internet :

www.simaje-lourdes.fr



RESTAURATION SCOLAIRE



MODALITÉS DE RÉSERVATION :

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au service de restauration doivent réserver leur repas à l'avance. Deux modalités de réservation seront possibles.

1) La réservation par période (de vacances à vacances) ou pour toute l'année scolaire : TARIF A

La réservation des repas pour la période qui suit les vacances scolaires doit être effectuée **au plus tard le lundi de la semaine qui précède la rentrée scolaire (exemple : pour la rentrée du 4 septembre, inscription au plus tard le lundi 28 août).**

- **Sur le Portail famille***

en derniers recours si vous ne pouvez pas le faire depuis votre espace famille, en déposant votre coupon de réservation ou en l'envoyant à inscription@simaje-lourdes.fr

2) La réservation ponctuelle : TARIF B

La réservation des repas pour les familles ayant un besoin ponctuel ou souhaitant rajouter des jours à leur réservation par période doit être effectuée au plus tard la veille pour le lendemain.

- Jusqu'à 17 h 00 auprès du service enfance du SIMAJE (05 62 42 89 31)

- Jusqu'à 23 h 00 **sur le Portail Famille***

A titre tout à fait exceptionnel le repas pourra être commandé le matin même. Le repas sera alors facturé au prix coûtant **Tarif C**

Les tarifs des services du SIMAJE sont consultables sur notre portail famille:

<https://portail.berger-levrault.fr/SIMAJE/accueil>



MODALITÉS DE FACTURATION :

Les repas de cantine sont facturés en fin de mois selon les réservations et les présences.

Toute absence à une réservation non justifiée sera facturée.

Absence justifiée :

- Certificat médical,
- Absence signalée au moins 2 jours à l'avance (vendredi pour lundi et mardi, mardi pour jeudi et mercredi pour vendredi). Jusqu'à 17 h 00 auprès du service enfance 05 62 42 89 31 ou jusqu'à 23h sur le Portail Famille*.
- Sortie scolaire, grève, accident sur site.

Une facture est adressée aux parents par l'école ou par le Portail Famille*.

** Portail famille : Espace dédié aux familles permettant les réservations, le règlement des factures, la consultation des infos du service enfance. Vous pouvez retirer vos identifiants auprès de nos services.*



Nous contacter : Service Enfance

1, rue Francis Jammes - ZI du Monge 65100 LOURDES - Tél. : 05 62 42 89 31 Courriel :

inscription@simaje-lourdes.fr - www.simaje-lourdes.fr